

## Femme sans papier enceinte

Par Yves92, le 20/03/2014 à 15:22

[fluo]BONJOUR[/fluo] marque de politesse

En France irrégulière depuis 10ans et mariée ya 8 mois aujourd'hui enceinte, peut on la renvoyer ? Et inscription et frais hôpitaux qui peut avancer. Sa carte ame s'arrête dans 2mois. Merci. La personne peut elle être renvoyée ?

Merci

Par amajuris, le 20/03/2014 à 19:53

bjr,

il faudrait savoir si elle est mariée avec un français ou un étranger en situation régulière ou un étranger en situation irrégulière.

cdt

Par Yves92, le 21/03/2014 à 13:05

Bonjour, Désolé j'ecrivais de la voiture, Oui elle est marée avec un français de naissance tout a fait en regle Merci :-)

Bien cordialement

## Par aguesseau, le 21/03/2014 à 14:41

bir,

je ne comprends pas, car elle pouvait obtenir dès son mariage un titre de séjour conjoint de français.

si le mariage a eu lieu en france, la délivrance carte de séjour vie privée est automatique pour un conjoint de français.

cdt

## Par Yves92, le 23/03/2014 à 08:32

bonjour,

Oui cela peut se faire a condition d'etre rentrée de facon reguliere en France. Hors ce n'est pas le cas.

Du coup je ne sais pas comment faire ni proceder. De meme pour l'enregistrer a la CAF il faut des papiers valides que elle n'a pas.

Merci:)

## Par aguesseau, le 23/03/2014 à 10:20

bjr,

si le mariage a eut lieu en france et si elle réside depuis plus de 6 mois en france avec son époux, elle peut essayer d'avoir une carte VPF à titre exceptionnel.

comme le père est français, l'enfant sera français, le père peut demander les prestations familiales.

cdt